



## Recueil d'expériences sur la « Prise en compte de la trame verte et bleue dans les territoires de projet »

Action portée dans le cadre du Réseau Rural français ([www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)) et financée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le FEADER, le Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement durable et de la Mer et l'Office National des Forêts.

### *Agglomération Franco-Valdo-Genevoise*

#### Étude de base pour l'élaboration de contrats corridors sur l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise

Date de rédaction de la fiche ou de mise à jour : novembre 2010

**Mots-clés** : biodiversité, aménagement du territoire, animation sur le territoire, transfrontalier

**Structure porteuse du projet** : Equipe du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois, FRAPNA Haute-Savoie et Pro Natura Genève

**Aide à la rédaction de la fiche** : Apollon74



#### 1- Carte d'identité du territoire

- **Localisation** : périmètre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise  
**France** : Département de l'Ain avec les Communautés de Communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex - Département de la Haute-Savoie avec les Communautés de Communes du Genevois / Faucigny-Glières / Bas Chablais / Pays Rochois / Arve-Salève / Colline du Léman ; la Communauté d'Agglomération Annemasse aggro et la ville de Thonon-les-Bains  
**Suisse** : Canton de Genève / district de Nyon dans le canton de Vaud
- **Superficie** : 2500 km<sup>2</sup>
- **Spécificités paysagères** : Située à la rencontre entre le Jura et les Alpes françaises, l'identité paysagère de l'agglomération franco-valdo-genevoise est largement reconnue, elle constitue un atout territorial sur lequel peut être régulé le phénomène de périurbanisation. En effet, la tendance actuelle au développement urbain diffus sur l'ensemble de l'agglomération risque de mettre en péril les qualités du paysage transfrontalier (banalisation et perte d'attractivité). L'un des enjeux majeur est l'établissement de connexions entre l'espace rural genevois, d'une part avec le lac Léman et ses rives, d'autre part avec les piémonts et les hauteurs du Jura, du Vuache, du Mont Sion, du Salève et des Voirons et une connexion avec le Sud du Jura et le Nord des Alpes. Le développement d'une grande trame verte à l'échelle régionale répond à un triple objectif : le maintien des grands espaces agricoles, la connexion des couloirs biologiques et la création d'une agglomération organique. L'Arve et le Rhône structurant les fonds de vallées marqués par les paysages ouverts de la plaine genevoise sont délimités au sud par les montagnes du Vuache et du Salève. Le long de l'Arve, l'agglomération s'étire au Sud jusqu'au massif des Bornes, du Bargey et du Môle. Ce secteur est caractérisé par des massifs boisés d'importance et des coteaux secs d'intérêt patrimonial. Genève constitue le cœur urbain de l'agglomération. Des centralités secondaires maillent le paysage en deuxième couronne (Saint-Julien-en-Genevois, Annemasse,
- **Nombre de communes** : 208
- **Nombre d'habitants** : 860 694
- **Situation du territoire et types de pression** : territoire avec un cœur d'agglomération extrêmement dense au centre Genève et de nombreux pôles régionaux et internationaux. Les espaces agricoles et naturels sont majoritaires, représentant plus de 80% du territoire. Dynamique périurbaine avec mitage du territoire conséquent.

Divonne-les-Bains, Thonon-les-Bains, Bonneville et Bellegarde-sur-Valserine). La partie ouest du territoire est délimitée par la Haute-Chaine du Jura, sans oublier l'importante composante du lac Léman.

## 2- Contexte de la prise en compte de la TVB à l'échelle du territoire

### Historique de la démarche

- **Date de lancement** : 2009
- **Motivation de la démarche / Étapes clé** :
  - 2007** - Projet d'agglomération N°1 : **Plan Paysage**
  - 2004/2009** - Le canton de Genève se dote d'un **Réseau Ecologique Genevois** avec une carte des continuums verts, jaunes et bleus au 1/25 000ème.
  - 3 programmes Interreg IIIA France/Suisse** avait pour objet la thématique **corridors biologiques et la biodiversité** :
    - FRAPNA/Pro Natura Genève/Apollon 74 avec la création d'outils de sensibilisation aux corridors biologiques (brochure, guide, dossier pédagogique, sentier thématique, support informatique, formation, exposition)
    - ASTERS (conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie) et DGNP (Direction Générale Nature et Paysage de Genève) avec une action « Préserver les richesses naturelles par delà les frontières, coopération Franco-Suisse, Gestion des Espèces patrimoniales »
    - les fédérations des chasseurs de l'Ain et la Haute-Savoie avec la définition des enjeux grande faune (dégâts aux cultures, collisions, et fragmentation de l'habitat) avec le suivi des déplacements des animaux
  - La Région Rhône-Alpes cartographie les réseaux écologiques au 1/100 000ème.**
  - La DDT (Direction Départementale des Territoires) Haute-Savoie cartographie la Trame Verte, Bleue et Jaune au 1/25 000ème .**
- **Inscription de la démarche TVB dans une politique plus globale** :

Le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois est une **démarche participative fédérée par une politique contractuelle**.

Née de démarches transfrontalières engagées il y a plus de 30 ans, l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise répond à la volonté de créer un **échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent les territoires** suivants : le canton de Genève, le district de Nyon dans le canton de Vaud, les collectivités voisines des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie regroupées au sein de l'ARC syndicat mixte.

Le PAFVG – ou Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois - entendant accueillir 200 000 nouveaux habitants d'ici 2030, de multiples interrogations sont posées parmi lesquelles : quel devenir pour les espaces naturels, quels modes de transport, quelle agriculture, quelles formes urbaines ?

Les élus des 208 communes du projet ont ainsi souhaité engager une **large réflexion sur l'organisation future de ce territoire** sous pression, désignant fort heureusement la préservation des paysages et des espaces naturels et de leur fonctionnalité comme un enjeu majeur.

Depuis 2003, les partenaires de ces territoires se sont engagés dans l'élaboration d'un Projet d'agglomération dont la charte d'engagement été signée le 5 décembre 2007 et ayant pour crédo : **une agglomération compacte, multipolaire et verte**.

Pour le rappel du **contexte contractuel** voici quelques dates :

En 2003, l'Etat français a lancé un appel à coopération « pour un rayonnement européen et international des métropoles françaises ».

En 2005, la candidature Franco-Valdo-Genevoise est retenue parmi 15 lauréats de l'appel à coopération de la France.

En 2007, le Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois est labélisé « Grands projets » par la Région Rhône-Alpes qui vise à une politique d'aménagement et de développement durable du territoire régional sur sa deuxième grande métropole.

Fin 2007, la Confédération suisse a proposé aux agglomérations suisses de soutenir financièrement le développement de leurs infrastructures de transport, moyennant l'élaboration d'un projet d'agglomération. Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a déposé, au nom des partenaires du Projet d'agglomération, la candidature de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise pour solliciter divers soutiens financiers. Cette sollicitation est approuvée en 2008.

Au niveau départemental, des conventions ont été conclues avec les Conseils généraux des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre des opérations de coopération transfrontalière

L'état français, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, accompagne depuis 2009 le développement de transports collectifs en site propre en France dont le projet d'agglomération.

Concernant la **démarche du « contrat corridors biologiques »** :

La Suisse a édité son réseau écologique national (REN) à l'échelle 1/500 000 en 2004, que le canton de Genève a affiné à son échelle territoriale (1/25 000) en 2004 également.

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales, a souhaité mettre en œuvre une stratégie de préservation des espaces de nature « ordinaire » et non plus seulement remarquables. Ces espaces, plus communs, revêtent une importance considérable en ce qu'ils permettent d'entretenir les connexions entre les « hot spot » de biodiversité.

La Région a ainsi engagé un travail consistant à identifier et cartographier les réseaux écologiques sur le territoire rhônalpin, ainsi que les points de rupture de continuité (appelés points de conflits) que sont les infrastructures linéaires (routes, autoroutes...) ou les ouvrages hydrauliques (barrages, seuils...) pour ne citer qu'eux.

Un Atlas du Réseau Ecologique de Rhône-Alpes (RERA) à l'échelle 1/100 000 a ainsi été édité en 2009. Pour répondre aux enjeux de terrain, la Région a mis en place différents types de contrats portant sur la « biodiversité » et sur les « Réserves Naturelles Régionales » afin de préserver les zones d'importance écologique, et le contrat de territoire « corridors biologiques ». C'est dans le cadre d'une étude préalable à un tel contrat qu'ont été étudiés huit secteurs du territoire Franco-Valdo-Genevois ; l'objectif étant de définir les enjeux du territoire et de proposer un plan quinquennal d'actions. Ce travail fait suite aux travaux des projets INTERREG IIIA notifié ci-dessus.

## Place de la TVB dans le projet / la stratégie du territoire

### ▪ Lien avec d'autres actions du territoire :

**Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles** du Conseil Général de la Haute-Savoie qui doit d'ici 2011 établir son réseau écologique départemental. Nous sommes intégrés dans le **groupe de travail pour la cartographie des trames verte, bleue et jaune de la Haute-Savoie** piloté par la DDT et co-piloté par le Conseil Général. Dans **certains SCOT et PLU**, les réflexions menées en faveur des corridors seront appuyées par notre étude.

### ▪ Démarche inscrite dans les documents suivants :

- Documents cadre/ à l'origine du projet de territoire : Schéma d'agglomération N°1 (continuité du plan paysage ayant dès 2007 identifié les points de frottement entre Nature et urbanisation)
- Documents de planification : SCOT et plans directeurs suisse

## 3- Description de la démarche ou des actions menées en faveur de la TVB

### Etat d'avancement :

Identification d'une trame écologique :



Mise en œuvre sur le terrain :



### ▪ Type d'actions et modalités d'intégration de la TVB dans l'action du territoire :

#### Mise en place d'actions spécifiques à la mise en œuvre de la TVB

Étude préalable à la mise en œuvre d'actions concrètes de prise en compte de la TVB. Cette étude préalable a consisté à réunir les données disponibles sur 8 territoires du projet d'agglomération (territoires identifiés comme devant à terme recevoir emplois, logements, infrastructures de transport). Les acteurs du territoire (techniciens de collectivités de Suisse et de France, services de l'Etat français et de la république des cantons de Genève et de Vaud, associations de protection de la nature, conservatoires botaniques, université de Genève, PNUE...) ont été conviés à des réunions de travail ayant pour objectif d'identifier les enjeux par secteur : hot spot de biodiversité, ruptures de continuité, collisions, écrasement, seuils.... Une première synthèse cartographique a été produite suite à cela.

### ▪ Méthodologie:

1 - plusieurs **comités de pilotage** et **groupes de travail** répondent à différentes questions : actions à mettre en place?, dans quels fiches actions du projet d'agglomération?, avec quels partenaires?, quels financements?, pour quelles espèces et sur quels secteurs?

2 - **ateliers techniques** avec les techniciens des collectivités, les associations de protection de l'environnement afin de déterminer, les points de conflit et les enjeux de chaque secteur.

3 - **diagnostic de terrain** pour valider et documenter les éléments identifiés lors des ateliers techniques (en moyenne 80 points par secteur)

4 - réalisation d'une **carte de synthèse au 1/25000ème** avec corridors, trames et points de mesures

5 - **tableau de mesures synthétisant les actions à mener**: types et localisations précises des mesures préconisées, acteurs du territoire concernés (maîtres d'œuvre et d'ouvrage, financeurs), actions déjà en cours...

6 - élaboration d'un **diagnostic partagé** et **détermination des enjeux majeurs** du territoire en terme de réseaux écologiques (rédaction d'un rapport présentant les résultats de l'étude préalable)

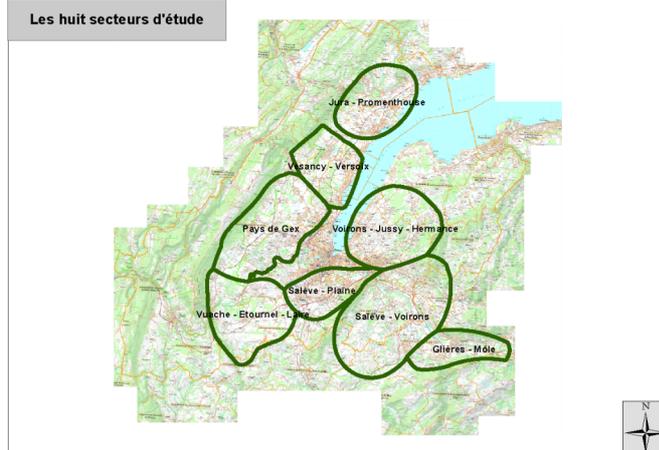
7 - **validation** des rapports et des tableaux de mesures (entre 20 et 40 mesures par secteur).

8 - **diffusion des diagnostics de l'étude préalable des huit secteurs** (impressions et diffusion des rapports, consultation sur site internet).

9 - **discussion** pour le portage politique du plan d'action quinquennale par secteur.

10 - **échange des informations** dans les Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération et les différents séminaires thématiques

11 - **cartographie des milieux naturels à précision d'environ 5 m sur un des secteurs.**



- **Services attendus du réseau écologique**
  - Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants
  - Préserver les espaces, la faune, la flore et leurs interconnexions.
  - Contenir l'urbanisation
  - Maintenir une activité agricole respectueuse de la biodiversité
  - Développement durable
  - Gouvernance coordonnée
- **Entrée principale retenue:**  Paysagère

▪ **Financement :**

Projet aggro Franco-Valdo-Genevois	58'765 €
Associations partenaires	28'750 €
Canton de Genève (DGNP)	30'404 €
Canton de Vaud (CCFN)	5'815 €
Région Rhône-Alpes (D2E)	13'000 €
Conseil Général 74	18'508 €
Conseil Général 01	18'508 €
<b>Total</b>	<b>173'750 €</b>

## 4- Outils mis en oeuvre

Le plan quinquennal d'action du contrat corridor prévoit le financement de **mesures techniques** (génie civil, replantation de haies...), **réglementaires** (inscription des TVB dans les documents d'urbanisme), **foncieres** (acquisition de parcelles d'intérêt), **pédagogiques** (organisation d'animations/formations), et **de connaissance** (conduite d'études et d'inventaires complémentaires). Ces modalités de mise en oeuvre ne sont pas encore finalisées.

## 5- Partenaires et animation

▪ **Liste des partenaires :**

**Associations de protection de la nature :** FRAPNA Ain et Haute-Savoie, ASTERS (Conservatoires des espaces naturels de Haute-Savoie, CREN 01 (Conservatoires des espaces naturels de l'Ain), Association Apollon 74, Ligue de protection des Oiseaux (délégation Haute-Savoie), Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie, Pro Natura Genève et Pro Natura Vaud

**Collectivités :** Région Rhône-Alpes, Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, District de Nyon, Canton de Genève, Communauté de Communes du Genevois, Communauté d'Agglomération d'Annemasse aggro, Communauté de Communes Faucigny-Glières, communauté de Communes du Bas Chablais, Communauté de Communes du Pays de Gex, Communauté de Communes du Pays Rochois, Communauté de Communes Arve-Salève, Communauté de Communes Colline du Léman, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, Syndicat Mixte du Salève, Syndicat d'Aménagement du Vuache, Parc naturel Régional du Haut-Jura, Syndicat Intercommunal de l'Aménagement du Chablais. ARC Syndicat Mixte du projet d'agglomération.

**Etablissements d'enseignement :** Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève, université de Genève

**Autres organismes :** PNUE, conservatoire botanique de la ville de Genève

▪ **Mode de sollicitation et d'animation:**

- **Ateliers de travail** entre associations participantes, ateliers de travail avec les techniciens des collectivités, COPII
- **8 comités de pilotage** avec l'état de Genève et l'ARC comme chefs de file administratifs et les associations de protection de la Nature citées ci-dessus. Pilotage par la FRAPNA Haute-Savoie et ProNatura Genève.
- Nombreux **groupes de travail**.
- Une **lettre d'information** du projet d'agglomération sur les corridors et l'agriculture.

## 6- Evaluation et suivi

### Mise en place de comités de suivi :

Un **comité technique** (associations, collectivités) a été chargé de suivre tout le déroulement de l'étude (cartographie, rapports...).

Le **comité politique du projet d'agglomération** a eu en charge la validation des différentes étapes de l'étude.

Des **comités de pilotage territoriaux** (élus) doivent se réunir pour échanger sur les diagnostics et sur les pistes d'action. Ils sont maintenant chargés de la phase opérationnelle (mise en œuvre des plans quinquennaux d'actions).

## 7- Communication, valorisation des actions menées

- **Séminaire d'agglomération du 17 septembre 2010** : pour ouvrir le débat sur les enjeux liés aux espaces agricoles et naturels et évaluer les opportunités à saisir pour traduire la Charte de 2007 en actions concrètes. Le séminaire a été l'occasion de donner du contenu à la définition d'une agglomération verte transfrontalière et partagée.
- **Autres actions de communication**: présentation de la démarche au CAUE de l'Ain, aux Rencontres Alpines de Sallanches... Les actions de communication/valorisation seront conduites dans le cadre du plan quinquennal à partir de 2011.
- **Public visé**:  élus  grand public

## 8- Bilan

- **Analyse de la démarche de prise en compte de la TVB dans le projet du territoire:**

Difficultés rencontrées	Opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification par le PAFVG de l'objectif « <i>favoriser le maintien des corridors biologiques sur le territoire de projet</i> ».</li> <li>- L'outil contrat corridor de la Région Rhône-Alpes : financement de l'étude préalable et du plan quinquennal d'actions.</li> </ul>
Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un territoire étendu multiforme, complexe et sous pression</b> = un diagnostic non exhaustif !?</li> <li>- <b>Des bases de données et des projections</b> : cartographies à harmoniser (associations, Etat F/CH)</li> <li>- <b>Des degrés de connaissance hétérogènes</b> selon les secteurs et les taxons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les échanges transfrontaliers féconds</b> (collectivités/associations/Etat) Methodologiques (cartographie, inventaires...) Sémantiques Outils de protection et d'inventaire (ex : réseaux agri-environnement) Au-delà du contrat, actions associatives mieux coordonnées</li> <li>- <b>La fréquentation</b> 150 participants aux 8 ateliers</li> <li>- <b>Les données recueillies</b> Près de 600 points relevés (spot biodiversité, conflits existants ou à venir, secteurs où il y a lacune de connaissances)</li> </ul>

**Perspectives** : Réunion des COPIL territoriaux et mise en œuvre des premiers plans quinquennaux en 2011

## 9- Pour aller plus loin...

- Site internet : <http://www.projet-agglo.org/>
- Documents consultables : <http://www.projet-agglo.org/articles-fr/13,36,384-environnement.html>
- Contact : Sébastien Beuchat  
Chef de projet - "Paysage, Nature et Agriculture"  
Projet agglomération franco-valdo-genevois  
Département des constructions et technologies de l'information  
Direction Générale Aménagement du Territoire  
5, rue David-Dufour - CP 224  
1211 GENEVE 8  
Tél. + 41 22 546 73 43

*Retrouvez l'ensemble des fiches expériences sur les sites du Réseau rural français et de la FPNRF*

